



Abandon de chantier/insolvabilité de l'artisan

Par Tazyen

Bonjour.

Ma question est relative à une "fin de procédure" contre un artisan qui a abandonné un chantier en cours de route. Pour faire un résumé simple, l'artisan a été condamné après 5 ans de procédure à verser une somme pour finaliser le chantier et pour des dommages et intérêts.

Le souci est que même si la société est enregistrée au registre du commerce, il n'y a plus ni artisan sur place ni compte en banque.

Mon avocat propose de lancer une procédure en redressement judiciaire mais à peu d'espoir qu'il existe encore quelque chose à récupérer.

N'y a-t-il pas moyen d'attaquer directement "l'artisan" ? Et dans ce cas sous quelle forme ?

Merci d'avance